

# Séquence 6 séance 5



Lors des séances 3 et 4, nous avons appris à utiliser une grille d'analyse comportant 10 critères afin d'évaluer la fiabilité d'une information. Puis nous avons analysé quelques articles parus sur internet grâce à cette grille.

Aujourd'hui, nous allons comparer deux sources ayant des points de vue différents concernant la même information.

## Un article sur le site Wikistrike

Vous pouvez lire cet article sur internet en cliquant sur le lien suivant :

<http://www.wikistrike.com/2020/05/application-covid-19-comment-desactiver-l-installation-installee-automatiquement-en-douce-sur-son-telephone-cellulaire.html>

Que nous apprend cet article ?

Quel est sa date de parution ?

Quel est le nom du site qui a publié cet article ?

Quel est le slogan du site ?

Cette information vous paraît-elle fiable ?

Vous trouverez les réponses à ces questions à la fin du cours.



# Un article sur le site « Factuel »

En bon journalistes qui mènent l'enquête, nous allons rechercher d'autres articles qui parlent de la même information. C'est ce que l'on appelle « croiser » les sources d'information. Si toutes les sources disent la même chose, cela nous permettra d'avoir plus confiance dans ce qui est annoncé. Si les différentes sources révèlent des informations contradictoires, il faudra tenter de vérifier quelle est la source la plus fiable dans le lot et se servir de la grille d'analyse que nous avons vu lors des dernières séances.

Vous pouvez accéder à l'article sur internet en cliquant sur le lien suivant :

<https://factuel.afp.com/non-lapplication-stopcovid-na-pas-ete-installee-en-douce-sur-des-telephones>

Que nous apprend de plus ce nouvel article ?

Quelle est sa date de parution ?

Quel est le nom du site qui l'a publié ?

Quel est le slogan du site ?

Cette information vous paraît-elle fiable ?

Vous trouverez les réponses à ces questions à la fin du cours.



## Correction des questions portant sur l'article de Wikistrike

- Que nous apprend cet article ?

*Cet article nous apprend que le gouvernement français aurait fait installer tout ou partie de l'application Stop Covid de façon illégale sur les smartphones de la population, sans le consentement des individus. Les auteurs condamnent cet acte qui devrait être puni par la loi et indiquent la procédure à suivre afin de désinstaller cette application sur les téléphones portables fonctionnant sous Android ou sous IOS, les deux systèmes d'exploitation les plus répandus sur les smartphones.*

- Quel est sa date de parution ?

*L'article a été publié sur le site le 1<sup>er</sup> juin 2020, à 5 h 59 am (avant midi).*

- Quel est le nom du site qui a publié cet article ?

*Cet article provient du site « Wikistrike ». Si on regarde la*

*rubrique « archives », on se rend compte que ce site existe depuis 2011.*

- *Quel est le slogan du site ?*

*Le slogan du site est : « Rien ni personne n'est supérieur à la vérité. »*

- *Cette information vous paraît-elle fiable ?*

*A première vue, il est difficile de se faire une opinion sur la fiabilité de l'information donnée ici. En jetant un rapide coup d'œil aux différents titres des articles publiés, on peut penser que les auteurs de ce site veulent révéler la vérité que les gouvernements nous cacheraient et que la presse n'oserait pas diffuser par peur des représailles.*

## **Correction des questions portant sur l'article du site « Factuel »**

- *Que nous apprend de plus ce nouvel article ?*

*Ce nouvel article contredit ce que nous avons appris dans le précédent. Même sans être expert dans le domaine de l'informatique, on comprend que ce qui a été installé sur les téléphones portables n'est pas l'application Stop Covid. Ce n'est qu'une « brique logicielle » dont les programmeurs informatiques peuvent ou non se servir dans les différents pays pour tracer les téléphones de leurs utilisateurs. La*

*France a d'ailleurs fait le choix de ne pas s'en servir dans son application nationale. Et pour que cette « brique logicielle » fonctionne, il faut télécharger volontairement l'application Stop Covid. Donc, selon les auteurs, ce qu'affirme l'article de Wikistrike est faux.*

- *Quelle est sa date de parution ?*

*L'article est paru le 2 juin 2020, le lendemain de la parution de l'article que nous avons lu sur Wikistrike.*

- *Quel est le nom du site qui l'a publié ?*

*Le nom du site qui l'a publié est « Factuel ».*

- *Quel est le slogan du site ?*

*Le slogan du site est : « Le fact-checking par l'AFP ».*

*L'AFP est le sigle qui désigne l'Agence France Presse. Dans la rubrique « Qui sommes-nous ? » du site, on apprend que cette agence emploie des journalistes spécialisés pour mener l'enquête sur les différentes informations publiées.*

*Le « fact-checking » : Il s'agit d'un terme anglais qui se traduit littéralement comme étant l'action de vérification des faits.*

- Cette information vous paraît-elle fiable ?

*Si on réfléchit un peu, on peut se rendre à l'évidence : aucun gouvernement n'aurait le droit d'imposer à sa population une application de traçage. Cela irait à l'encontre de nos droits et serait puni par la loi. Sans être des experts dans le domaine de la programmation informatique, on peut penser que les arguments avancés par les auteurs de cet article sont pertinents, plausibles.*

## **Conclusion**

Il n'est pas toujours facile de faire la différence entre une « fake news » et une information fiable. Pourtant, certains journalistes mènent des enquêtes approfondies sur certaines rumeurs et parviennent à démontrer au grand public ce qu'il en est vraiment.

Lorsqu'on a des doutes sur une information, il est donc toujours utile de faire une recherche pour croiser les données.